

BELUGA SA ((en liquidation))
Rue du Baillois 43, B-1330 Rixensart
RPM 0401765981
www.belugainvest.com – info@belugainvest.com

PROCURATION

Le(La) soussigné(e) :

Prénom

Nom

Domicile

ou

Dénomination

Forme juridique

Adresse du siège

ci-après représentée par

(nom, prénom et qualité du représentant) qui déclare et garantit par la présente à BELUGA SA (en liquidation) avoir les pleins pouvoirs pour signer ce formulaire pour le compte du (de la) soussigné(e),

propriétaire à la date d'enregistrement, le 4 mars 2024 à 24h00 (heure belge) de actions nominatives/dématérialisées (merci de biffer la mention inutile) de la société anonyme de droit belge, BELUGA SA (en liquidation), ayant son siège Rue du Baillois 43, 1330 Rixensart, RPM 0401.765.981 (ci-après, la « Société »), avec lesquelles il(elle) déclare participer à la présente assemblée générale extraordinaire de la Société, **constitue, par la présente, pour mandataire spécial, avec pouvoir de substitution :**

.....

aux fins de le(la) représenter à la présente assemblée générale extraordinaire de la Société qui se tiendra le 18 mars 2024 à 11 heures en l'Etude du notaire Me Sophie MAQUET à 1050 Bruxelles, Avenue Louise 350/3 en vue de discuter les points à l'ordre du jour ci-annexé et voter en son nom selon les instructions exprimées ci-après (voir p. 2).

Les procurations envoyées à la Société **sans indication de mandataire**, seront considérées comme **désignant Monsieur Philippe WEILL**, générant dès lors un potentiel conflit d'intérêts. Celui-ci résulte de l'article 7:143, § 4, al. 2, 2°, du Code des sociétés et des associations. **Pour être prises en compte, ces procurations devront contenir des instructions de vote spécifiques pour chaque sujet inscrit à l'ordre du jour. À défaut d'instructions, le mandataire ne pourra pas participer au vote, en raison du conflit d'intérêt précité.**

Pouvoirs du mandataire

Le mandataire sera habilité à :

- (i) prendre part à ladite assemblée générale extraordinaire et, le cas échéant, voter en faveur de son ajournement ;
- (ii) prendre part à toute autre assemblée ayant les mêmes points à l'ordre du jour, au cas où la première assemblée ne pourrait délibérer pour quelque motif que ce soit ;
- (iii) participer à toute délibération et tout vote, modifier ou rejeter toute proposition figurant à l'ordre du jour pour compte du mandant ;
- (iv) signer tout procès-verbal, liste de présence, registre, acte ou document concernant ce qui précède et, en général, faire tout ce qui sera nécessaire ou utile à l'exécution du présent mandat.

En outre, le mandataire **pourra/ne pourra pas** (merci de biffer les mentions inutiles) voter sur les sujets nouveaux qui seraient encore ajoutés à l'ordre du jour suite à la demande d'actionnaire(s) possédant au moins 3% du capital social. **A défaut de choix, le mandataire devra s'abstenir de voter sur ces sujets.**

Indemnisation du mandataire

Le/la soussigné(e) s'engage à indemniser le mandataire de tout dommage que celui-ci pourrait encourir en raison de tout acte accompli en exécution de la présente procuration, à la condition toutefois qu'il ait respecté les limites de ses pouvoirs. De plus, le(la) soussigné(e) s'engage à ne demander l'annulation d'aucune des résolutions approuvées par le mandataire et à n'exiger aucune indemnisation de la part du mandataire, à la condition toutefois que celui-ci ait respecté les limites de ses pouvoirs.

Instructions de vote (merci de cocher la case de votre choix)

ATTENTION :

- En principe, à défaut d'avoir coché une case, le mandataire est réputé voter EN FAVEUR des décisions proposées.
- Par exception, à défaut d'avoir coché une case, le mandataire NE POURRA PAS PARTICIPER AU VOTE, en cas de procuration en blanc ou de toute autre situation de conflit d'intérêts au sens de l'article 7 :143, § 4, du Code des sociétés et des associations¹.

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

Point 1.1	Point 1.2	Point 1.3	Point 2	Point 3
☐ pour	☐ pour	☐ pour	☐ pour	Ce point ne
☐ contre	☐ contre	☐ contre	☐ contre	requiert pas de
☐ abstention	☐ abstention	☐ abstention	☐ abstention	décision

L'original du présent formulaire de procuration, **dûment complété et signé** par l'actionnaire ou son représentant (version papier), doit être adressé à la **Société** (Rue du Baillois 43, 1330 Rixensart) et doit lui parvenir **au plus tard le 12 mars 2024**. Tous les actionnaires qui souhaitent se faire représenter doivent se conformer aux **formalités d'admission**, telles que reprises dans la convocation.

Fait à, le 2024.

Signature : _____ (précédée de la mention manuscrite « bon pour pouvoirs ») :

Annexe : ordre du jour de l'assemblée générale extraordinaire du 18 mars 2024

ORDRE DU JOUR

1/ Mise à jour des statuts de la société afin de supprimer toute clause et obligation relative à son ancienne cotation

1.1 Suppression sans remplacement de l'article 11 bis des statuts

Proposition de décision : suppression sans remplacement de l'article 11bis des statuts

1.2. Modification du deuxième paragraphe de l'article 27 des statuts

Proposition de décision : modification du deuxième paragraphe de l'article 27 des statuts comme suit :

Remplacement du texte suivant : « *Ces convocations mentionnent au moins le lieu, la date, l'heure et l'ordre du jour de l'assemblée générale, ainsi que les propositions de décision, et toutes autres informations prévues par le Code des sociétés et associations et se font dans la forme et les délais requis par le Code des sociétés et des associations.* » par le texte suivant: « *Ces convocations mentionnent au moins le lieu, la date, l'heure et l'ordre du jour de l'assemblée générale. Elles se conforment au Code des sociétés et des associations.* »

1.3. Modification de l'article 28 des statuts

Proposition de décision : suppression de l'entièreté du texte de l'article 28 des statuts et remplacement du texte de l'article 28 des statuts par le texte suivant:

« *Pour être admis à l'assemblée générale, tout propriétaire de titres doit, au moins trois (3) jours ouvrables avant la tenue de l'assemblée, faire connaître par un écrit adressé au conseil d'administration son intention de participer à l'assemblée ou effectuer le dépôt de ses certificats d'inscription dans le registre des actions nominatives, au siège de la société ou dans les établissements désignés dans les avis de convocation.*

Pour être admis à l'assemblée générale, les détenteurs de titres dématérialisés sont tenus de déposer une attestation constatant l'indisponibilité des actions dématérialisées établie par le teneur de comptes agréé ou l'organisme de liquidation, aux lieux indiqués par l'avis de convocation, et ce au moins trois (3) jours ouvrables avant la tenue de l'assemblée générale.

Les samedi, dimanche et les jours fériés ne sont pas considérés comme des jours ouvrables pour l'application de cet article. »

2/ Pouvoirs

Proposition de décision : conférer tous pouvoirs au notaire pour la coordination des statuts et pour le dépôt d'une copie de l'acte au greffe du Tribunal de l'entreprise compétent pour publication dans les annexes du Moniteur belge et, pour le dépôt des statuts coordonnés au greffe du Tribunal de l'entreprise compétent.

3/ Divers.